

**Objet : Adhésion au Service National Universel**

**EXPOSÉ**

Le Service National Universel (SNU) qui s'adresse aux jeunes, âgés de 15 à 17 ans consiste à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Ce service national universel est un dispositif qui vise à faire découvrir aux jeunes de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement.

Ce dispositif se décline en 3 phases :

→ Dont 2 obligatoires :

– Le séjour de cohésion,

Des jeunes âgés de 15 à 16 ans participent pendant deux semaines à un moment de vie collective en dehors de leur département d'origine.

– La mission d'intérêt général

Une association, une administration ou un corps en uniforme accueille les jeunes pour une durée minimum de 84 heures (hors temps scolaire) répartie au cours de l'année suivant le séjour de cohésion.

La mission doit s'inscrire dans des thématiques telles que la défense et mémoire, la sécurité, la solidarité, l'éducation, la culture, le sport, l'environnement et développement durable, la citoyenneté.

→ Une période facultative

– l'engagement volontaire

Chaque jeune de 16 ans à 25 ans peut ensuite poursuivre son engagement volontaire pour une durée de 3 mois à 1 an selon les mêmes modalités que la mission d'intérêt général.

Cet engagement peut prendre par exemple la forme du service civique.

Il vous est proposé que la Ville de Châteaubriant s'inscrive dans ce dispositif afin d'accueillir des jeunes qui souhaitent réaliser une mission d'intérêt général et poursuivre par un engagement volontaire de 3 mois minimum par exemple sous la forme d'un service civique.

La Ville propose également un soutien financier de 500 € aux Castelbriantais s'engageant dans une action de volontariat de solidarité à l'international.

## D É C I S I O N

Il vous est proposé :

1. d'autoriser la Ville à adhérer au dispositif du Service National Universel et d'accueillir au sein de sa structure des jeunes volontaires pour des missions d'intérêt général et les engagements à suivre.
2. de soutenir le jeune Castelbriantais qui s'engage dans la phase facultative du SNU d'une durée minimum de 3 mois à réaliser sur une action de volontariat solidarité à l'international et de verser une aide d'un montant de 500 €.
3. d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions d'engagement et l'ensemble des documents s'y afférents.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-678-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Le Maire,  
Alain HUNAUT

